

Historien

Monsieur le Président
de la Mission interministérielle aux Rapatriés
sous couvert du
Président du Haut Conseil des Rapatriés

Par correspondance du 4 septembre 2004, vous avez demandé au Président du Haut Conseil des Rapatriés (HCR) de constituer une équipe de recherche sur les disparus de la guerre d'Algérie. La coordination de cette équipe était confiée au général Maurice Faivre, en liaison avec le Directeur des archives du ministère des Affaires étrangères

Après établissement d'une base de données par les conservateurs des Affaires étrangères (Isabelle Richefort, Anne Georgeon et Agnès Moinet), et diffusion d'une première liste de disparus sur Internet, un accord est intervenu entre Alain Vauthier président du HCR et Madame Musso, directeur des archives diplomatiques. Les dossiers individuels de disparition, détenus au Quai d'Orsay et au CAD de Nantes, ont été répartis pour consultation entre les chercheurs désignés. Parmi eux, Catherine Tiersonnier et Bertrand Rouvillois, chargés de mission à l'ANIFOM ont travaillé à temps plein sur ces dossiers, en 2005 et 2006.

Les listes de disparus ont ensuite été vérifiées dans les fichiers du Service des Rapatriés à Périgueux, et de l'ANIFOM à Fontainebleau. La base de données, transférée à l'ANIFOM, a été analysée par Bertrand Rouvillois et synthétisée par Jean Souppaya, sous la conduite du directeur général Alain Vauthier et en liaison avec Maurice Faivre.

Parallèlement, des recherches ont été entreprises dans les archives du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève, et des contacts établis avec les délégués du CICR chargés de mission en Algérie de 1956 à 1964.

Des recherches sur les militaires disparus n'ont pas été entreprises, faute de directives du ministre de la Défense ; le Service historique de la Défense, qui a déjà regroupé les documents officiels, semble en mesure d'achever cette recherche.

Pour donner satisfaction aux associations de rapatriés, et permettre aux familles de faire leur deuil, il serait souhaitable que les listes publiées soient actualisées et que soient diffusés les noms des personnes retrouvées et libérées.

Les dossiers des Affaires étrangères comprennent quelques personnes non européennes. Mais les supplétifs massacrés en 1962, après leur démobilisation autoritaire, n'ont généralement pas fait l'objet de plaintes auprès de l'administration française. Des listes partielles ont été publiées par des témoins. Mais il n'est pas possible d'établir un bilan exhaustif de ces disparitions, sinon de façon très approximative.